matique des constatations et sur l'établissement de conclusions et de recommandations. On est en train de réorganiser le personnel afin de répondre aux exigences de cette nouvelle orientation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je suis très reconnaissant au ministre des renseignements détaillés qu'il nous a fournis. Toutefois, il n'a pas dit quand la Commission présenterait son rapport. Je me demande si la Commission tente d'interpréter les paroles bibliques «d'éternité en éternité».

Le ministre pourrait peut-être dire aussi au comité quels rapports on a reçus de Porto Rico. Il a parlé des diverses régions du Canada, mais il serait peut-être intéressant de savoir quels rapports on a reçus de Porto Rico et d'autres endroits outre-mer. Le ministre peut sans doute nous renseigner à cet égard.

Le ministre a mentionné également que nous faciliterions les choses en inscrivant ces questions au Feuilleton. Nous avons constaté que lorsque nous les inscrivions au Feuilleton, nous ne recevions pas de réponse. Nous n'avons pas trop souvent le privilège de pouvoir poser des questions à un ministre qui dispose de tous les renseignements sur ce genre d'affaire. J'aimerais savoir également combien d'argent ont reçu jusqu'ici les coprésidents de la Commission et ses membres. Combien ont-ils reçu jusqu'à présent? Ce sont, en somme, des questions importantes. Une commission qui tient des réunions coûtant 4 millions de dollars et qui a l'intention d'en tenir bien d'autres est évidemment une commission qui intéresse le contribuable. C'est pour cette seule raison que je demande au ministre de nous fournir ces renseignements, que j'aimerais obtenir.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, j'ai ici le montant total des honoraires des commissaires pour trois ans, ainsi que le montant prévu par les crédits actuels. Le montant total pour 1963-1964 était \$51,450.

M. Pugh: Chacun?

L'hon. M. Favreau: Le montant total. Le montant total versé aux commissaires en 1964-1965 s'est élevé à \$129,300. Le montant total prévu pour 1965-1966 est de \$140,000. Le montant qui figure dans les prévisions budgétaires de cette année est de \$140,000.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je m'excuse, monsieur le président, mais je n'ai pas très bien saisi ces chiffres. Combien les présidents ont-ils reçu sous forme d'honoraires?

L'hon. M. Favreau: Je regrette, monsieur le président, mais je ne crois pas avoir ces chiffres. Je prends note de la question.

[L'hon. M. Favreau.]

M. Howard: Monsieur le président, j'ai été intrigué par la réponse du ministre au chef de l'opposition au sujet des travaux de recherches et du personnel de la Commission. Je n'ai pu m'empêcher de faire la comparaison entre cette forme de recherches et l'autre dont nous parlions un peu plus tôt. Voilà qui me paraît indiquer assez bien la confusion des membres du gouvernement quant à l'importance relative des questions qui intéressent le pays.

Je ne veux pas entamer un débat sur la Commission Laurendeau-Dunton et son nez fourré partout—souvent au mauvais endroit, soit dit en passant—mais j'aimerais établir une comparaison entre ces travaux de recherche et ceux que le service des enquêtes sur les coalitions devrait effectuer sur l'activité économique.

D'après les prévisions budgétaires pour l'année financière 1966-1967, on n'affecte que \$903,200 au fonctionnement complet—y compris les recherches—du service des enquêtes sur les coalitions. On voit d'autre part la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme, et sur une absurdité comme le biculturalisme, toucher une somme de \$1,200,000 pour 1966-1967.

• (3.30 p.m.)

Si, me semble-t-il, on se consacrait un peu plus à des recherches sur des produits et sur l'activité économique en vue d'adopter des mesures de redressement de notre économie, on ferait plus de bien à la nation qu'au lieu de soutirer l'argent des contribuables pour payer une commission royale qui, d'après ce que j'ai lu dans le rapport provisoire, ne fera pas plus que de payer des sommes astronomiques à des personnes qui exercent leur imagination à élaborer des concepts et des théories sur ce qui devrait ou ne devrait pas exister au Canada.

[Français]

L'hon. M. Favreau: La Commission a soumis au Conseil de la Trésorerie ou du Trésor, selon l'expression qu'on préfère, un programme au sujet duquel les dépenses ont fait l'objet d'un contrôle et, évidemment, vu ce contrôle, le Conseil du Trésor continue à surveiller les dépenses de la Commission.

Certains projets ont été réduits et, finalement, l'ensemble d'un programme donné a été assumé pour l'exercice pour lequel les dépenses sont requises de la Chambre.

Il faut remarquer que le salaire du personnel, qui s'établissait l'an dernier dans les crédits votés par cette Chambre à \$1,132,700. sont portés cette année à \$558,000, ce qui veut dire une réduction de \$574,700.